



## Encourager la TRANSPARENCE

dans l'intérêt du patient

### BETRANSSPARENT.BE : UNE NOUVELLE PLATEFORME TRANSPARENCE CENTRALE ACCESSIBLE AU PUBLIC

Le progrès médical et les meilleurs soins et traitements possibles pour le patient sont les pierres angulaires de notre système de soins de santé. Une coopération efficace entre l'industrie pharmaceutique, l'industrie des technologies médicales et vous, en tant que professionnel du secteur de la santé, joue un rôle essentiel à cet égard.

L'industrie pharmaceutique et des technologies médicales attache une grande importance à la transparence, y compris dans ses relations avec les praticiens et institutions de soins de santé. Ces relations sont déjà strictement réglementées par la législation et les codes de déontologie des associations faitières. Pour aller vers une plus grande transparence, une **plateforme transparence commune et accessible au public** a été développée par les entreprises pharmaceutiques et des technologies médicales en étroite collaboration avec plusieurs associations de professionnels de la santé.

Cette plateforme, **www.betransparent.be**, gérée par l'asbl Mdeon, répertoriera de manière claire et simple certains transferts de valeur entre les entreprises et les professionnels de la santé. Il s'agit de transferts de valeur effectués au profit de professionnels de la santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes, paramédicaux, ...) et d'établissements de santé (hôpitaux, sociétés de médecins, ...).

### UN ENGAGEMENT CLAIR POUR LA TRANSPARENCE

betransparent.be est le résultat d'un engagement fort de l'industrie pharmaceutique et des technologies médicales d'une part et des professionnels de la santé d'autre part, visant à rendre leurs relations encore plus transparentes. Ensemble et indépendamment de toute obligation légale, ils ont résolument opté pour l'autorégulation.

« Les échanges entre les professionnels de la santé et les représentants de l'industrie ont lieu dans l'intérêt des patients. La publication de ces données via betransparent.be, dans le respect de la vie privée, témoigne de la volonté du secteur d'agir en toute transparence ».

**Catherine Rutten, CEO pharma.be**

« Pour collaborer, il faut avoir confiance. Pour avoir confiance, il faut de la transparence. »

**Stefan Gijssels, Vice-Président Communications & Affaires publiques, EMEA chez Janssen Pharmaceutica, Janssen Pharmaceutical Companies of Johnson and Johnson**

### DEUX MOTS-CLES : INTEGRITE ET JUSTE REMUNERATION

Votre intégrité en tant que professionnel de la santé de choisir le meilleur traitement possible pour votre patient, de manière indépendante sur base de données cliniques, est l'un des piliers de notre système de soins de santé. En parallèle, il va de soi qu'en tant que professionnel de la santé, vous devez recevoir une rémunération juste pour votre temps et expertise. Afin de garantir et montrer votre indépendance, les entreprises pharmaceutiques et des technologies médicales ont pris l'initiative de rendre transparentes leurs relations avec les professionnels et institutions de soins de santé en publiant certains transferts de valeur.

« L'évolution constatée est observée ailleurs en Europe et dans le monde, on peut quasi parler de l'éclosion d'un nouveau paradigme. Comme tout changement, il fait naître des résistances mais aussi beaucoup d'espoir. C'est aux professionnels de soins d'avoir l'intelligence de savoir l'accompagner ».

**Dr. Thomas Orban - Médecine générale - Vice-Président de la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG) et Rédacteur en chef de la Revue de la Médecine Générale.**

## QU'EST-CE QUI EST RENDU PUBLIC VIA BETRANSPARENT.BE?

De manière **individuelle, nominative**, seront publié(e)s - moyennant le respect de la loi belge relative à la protection de la vie privée:

- les rémunérations pour services rendus (par ex. consultance et lectures)
- les contributions aux frais de participation à des congrès et autres manifestations scientifiques (frais d'inscription, de séjour et de voyage)
- les donations et *grants* au profit d'organisations du secteur de la santé

De manière **agrégée**, donc sans mention de l'identité des professionnels ou institutions de soins de santé concernés, seront publié(e)s:

- les rémunérations dans le cadre de la recherche et du développement, tels que les essais cliniques
- tout ce qui ne peut pas être rendu public de manière individuelle pour des raisons légales - par exemple l'absence de consentement de la personne concernée.

**Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant les catégories de transferts de valeur qui seront rendus publics sur betransparent.be**

## QUAND LES DONNEES SERONT-ELLES RENDUES PUBLIQUES ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

- **Dans une première phase en juin 2016**, les entreprises qui sont membres de pharma.be (Association Générale de l'Industrie du Médicament) publieront les transferts de valeur effectués en 2015. Elles publieront ensuite annuellement dans le courant du mois de juin les transferts de valeur effectués l'année précédente.
- **Dans une seconde phase en juin 2017**, s'ajouteront les entreprises de dispositifs médicaux membres de Unamec (Fédération Belge de l'Industrie des Technologies Médicales) qui publieront les transferts de valeur effectués en 2016. Elles aussi publieront ensuite annuellement dans le courant du mois de juin les transferts de valeur effectués l'année précédente.
- **Dans une phase ultérieure** suivront les entreprises pharmaceutiques membres de FeBelGen (Association Belge de l'Industrie des Médicaments Génériques et Biosimilaires) et BACHI (Association Belge de l'Industrie des Médicaments en vente libre et des produits de santé vendus en pharmacie.

Les données publiées sont **publiquement consultables pendant 3 ans**. Elles sont ensuite supprimées de la plateforme.

## TABLEAU RESUMANT LES TRANSFERTS DE VALEUR PUBLIES ET LE TYPE DE DONNEES PUBLIEES

CATEGORIES	TRANSFERTS DE VALEUR PUBLIES	TYPE DE DONNEES
Recherche et développement	Transferts de valeur effectués au profit de professionnels du secteur de la santé ou d'organisations de professionnels de la santé en relation avec des : a. <b>Etudes non cliniques</b> (telles que définies dans les Principes de Good Laboratory Practice de l'OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Économiques) b. <b>Etudes cliniques</b> (telles que définies dans la directive européenne 2001/20/CE) c. <b>Etudes non interventionnelles</b>	Données agrégées (pas de détail)
Organisations du secteur de la santé (hôpitaux, sociétés de médecins, ...)	Donations & <i>grants</i> Contributions aux frais de manifestations scientifiques a. Contrats de sponsoring avec des organisations du secteur de la santé ou des tiers désignés par des organisations du secteur de la santé pour organiser une manifestation scientifique b. Frais d'inscription c. Transport & hébergement Honoraires pour services ou consultance a. Honoraires b. Dépenses prévues dans la convention de consultance	Données individuelles (nominatives par organisation) moyennant respect de la législation sur le respect de la vie privée
Professionnels du secteur de la santé (médecins, infirmiers, etc.)	Contributions aux frais de manifestations scientifiques a. Frais d'inscription b. Transport & hébergement Honoraires pour services ou consultance a. Honoraires b. Dépenses prévues dans la convention de consultance	Données individuelles (nominatives par personne) moyennant respect de la législation sur le respect de la vie privée

## 26 PARTENAIRES

